

## Avis de la Bourse

### Cotation en Bourse des titres « AMS » suite à l'augmentation de capital de la Société décidée par l'AGE du 30 août 2012

A partir du mercredi 03 avril 2013

- Les 3 461 680 actions anciennes de la société « AMS » seront négociables en Bourse droits d'attribution et droits de souscription détachés.
- Les droits d'attribution et les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :

#### *Droits d'attribution*

- Code Mnémonique : AMS13
- Code ISIN : TN0001500974
- Groupe de Cotation : 32

#### *Droits de souscription*

- Code Mnémonique : AMSDS
- Code ISIN : TN0001500982
- Groupe de Cotation : 32

- Les 692 336 actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les 1 211 588 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.